



Forum des **Idées**

BIENS COMMUNS - SERVICES ESSENTIELS

**Pour des biens communs
partagés et des services
essentiels accessibles
à tous : eau, énergie,
Internet et mobilité**

Paris - 4 mai 2011

Face à la crise économique et financière, les réponses en Europe ont toutes été dans le même sens : protéger le secteur bancaire et sauver le système financier, en reportant l'énorme charge financière sur les contribuables et les finances publiques. Sacrifier l'éducation, la santé, les investissements collectifs, reporter à plus tard les politiques de l'énergie, des transports... Les choix politiques ont été clairs : la société des individus plutôt que le bien collectif.

De fait partout en Europe, les inégalités sociales se sont accrues, renforcées par les politiques budgétaires, économiques et énergétiques : inégalités territoriales, inégalités d'accès aux biens de première nécessité, aux transports, précarité énergétique, fracture numérique en sont les conséquences. La France n'échappe pas à cette tendance. La précarité gagne de plus en plus de personnes en même temps que le sentiment d'injustice explose.

Pour autant, les vraies réponses à la crise sociale ne se trouvent pas dans la poursuite à l'identique du modèle de croissance : c'est le moment d'engager la conversion social-écologique de nos économies, de soutenir un modèle alternatif à nos modes de production et de consommation actuels, et impulser de profonds changements. Le système a atteint ses limites, comme en témoignent les crises environnementale et climatique.

Le changement de modèle, de civilisation, est un projet politique. Les citoyens français y sont prêts pour peu qu'ils en aient les moyens, à la fois personnels grâce à leur pouvoir d'achat, et collectifs grâce à des infrastructures publiques adaptées. Ils y sont prêts, pour peu qu'ils soient associés à la construction de ce modèle, en tant que véritables acteurs du changement : par leurs choix de consommation, par leur vote, par le débat, pour les générations futures.

Il y a urgence : le modèle d'hyperconsommation diffusé à l'échelle de la planète ne peut fonctionner que par l'exclusion du plus grand nombre et l'épuisement des ressources naturelles.

Il y a urgence : même dans les pays riches comme la France, les citoyens sont asphyxiés par les coûts croissants de ces biens communs que sont l'eau et l'énergie, pour tous leurs usages contraints (éclairage, chauffage, déplacements etc...).

Notre modèle de développement doit être moins prédateur, plus solidaire, garantissant un accès égalitaire et universel aux biens communs et services essentiels.

Ce Forum des idées sur les biens communs et services essentiels met l'accent sur quatre secteurs clés organisés en réseaux, relevant de missions de services publics, biens communs ou services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens. Ces biens communs sont l'un des leviers importants du changement : l'accès juste à ces biens, leur usage et leur consommation responsable sont au cœur du développement durable.

Ces biens communs (énergie, eau) et services essentiels (mobilité, Internet) ne sont pas des marchandises comme les autres. Ces services, parmi d'autres comme la santé et l'éducation, sont les protections collectives de la société. De leur accessibilité dépend la réalisation d'une vie décente, où chaque personne puisse développer ses capacités. Ils font partie du socle commun de la solidarité. La contribution des uns doit soutenir l'accessibilité et la consommation.

Ces biens ne sont pas comme les autres car ils sont à la fois privés et publics : il faut un effort et une organisation collective pour les produire, le marché seul ne le fait pas ou le fait mal. Sans régulation publique, la surconsommation des uns va de pair avec l'exclusion des autres, sans régulation publique la priorité est donnée au court terme.

Ces biens ne sont pas comme les autres car ils relèvent aussi d'une consommation collective : les infrastructures nécessaires à leur fourniture doivent être financées collectivement pour assurer l'équité entre les régions et les territoires.

Ces biens ne sont pas comme les autres, car de leur usage dépend aussi la réorientation de notre développement vers une société écologique, sobre en carbone, ayant rompu avec la surconsommation dont en particulier celles de l'eau et de l'énergie.

Le capitalisme vert qu'a proposé la droite n'a dupé personne. En ne modifiant aucun de ses fondamentaux - dérégulation, avidité, dumping social -, il n'est qu'un avatar verdi de l'hyperconsumérisme, un modèle qui favorise les intérêts particuliers sur l'intérêt général, et creuse les inégalités.

A contrario, le développement social écologique que nous prenons comme horizon et pour lequel nous nous battons pense le moyen et le long terme, remet la solidarité en son cœur, implique des budgets publics, le contrôle et l'incitation, contrairement à la dérégulation, qui ne résulte qu'en une guerre économique inefficace et délétère.

Les politiques innovantes menées par les collectivités territoriales constituent en ce sens des laboratoires de la social-écologie : il faut maintenant en tirer les leçons et traduire cela dans les politiques nationales les politiques sociales, fiscales, de transports, d'investissements - pour le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, le soutien aux industries et technologies vertes, la promotion des circuits courts etc.

L'investissement durable et solidaire pour l'emploi, la démocratie et la transition environnementale, voilà les trois piliers qui articulent le projet que nous souhaitons porter.

Les quatre secteurs qui ont été traités dans le cadre de ce Forum ont de nombreux champs en commun. Tout d'abord, ils sont des biens communs ou des services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens. Ils relèvent de missions de service public, assumées en totalité ou partiellement, souvent intégrées au service universel. Par ailleurs, ils sont tous encadrés par des directives communautaires et sont tous en réseaux. Enfin, ils sont tous plus ou moins régulés (à l'exception de l'eau), et sont concernés par la péréquation, traitée ou non.

L'objectif générique de nos travaux est de faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès à ces secteurs, dans des conditions non discriminantes et à un niveau de qualité le plus performant possible sur l'ensemble de nos territoires, en intégrant les impératifs d'intérêt général relevant du développement durable.

Il est essentiel, pour amorcer la transition vers une société plus juste et plus vertueuse, de penser « un autre système » pour permettre l'accès de tous aux biens communs et services essentiels.

Notre première proposition de principe est d'affirmer qu'**aucun changement réel des comportements et de notre mode de vie ne sera possible sans l'adhésion de nos concitoyens.** L'acceptation sociale doit être promue,

encouragée et entretenue, en harmonie avec la démocratie représentative qui doit elle aussi mieux se saisir de ces enjeux. Punir ou restreindre des droits ou des libertés s'assimile à une écologie autoritaire, que nous récusons. Nous souhaitons accompagner le changement vers une société où les biens et services seront mieux partagés et plus respectueux de notre environnement commun.

Notre deuxième proposition de principe est d'affirmer que la justice sociale passe avant tout par la justice fiscale, donc par l'impôt progressif. **Les tarifs d'accès à ces biens et services de première nécessité ne peuvent et ne doivent en aucun cas régler à eux seuls l'injustice sociale.**

En effet, la justice dans l'accès aux biens ou services essentiels appelle souvent la mise en place de « modalités spécifiques » (ou tarifs dits sociaux) qui ont pour effet :

- de stigmatiser les pauvres, qui doivent tendre la main et faire la démarche d'ayant droit (auprès des assistantes sociales, CCAS...);
- de susciter l'incompréhension des classes moyennes qui ont le sentiment de toujours payer pour les autres, et dont la contribution à la solidarité nationale doit d'abord passer par l'impôt ;
- de coûter cher et d'être souvent complexes à mettre en œuvre ;
- d'être peu connues des publics ciblés, et donc souvent sous-utilisées ;
- de n'être que peu curatives, et en rien préventives ;
- de n'avoir aucun impact sur les changements à opérer en matière d'économie de ressources rares ou finies et de lutte contre le changement climatique.

La tarification sociale peut certes prendre la forme du quotient familial, non stigmatisant. Mais tout le monde, même chez les plus pauvres, n'est pas « parent » ou « enfant de », et la généralisation du quotient familial pour les tarifs des biens et services essentiels s'avèrerait complexe à mettre en œuvre. La multiplication des tarifications sociales (nationales comme pour l'énergie), ou locales (pour l'eau et les transports), est avant tout due à l'absence d'impôts redistributifs, à la stagnation des salaires et des revenus, et à la montée de la précarité.

La transition entre le système actuel et le modèle social, économique et écologique que nous voulons mettre en place, ainsi que notre volonté de soutenir ceux qui en ont le plus besoin, nécessitera néanmoins de prévoir des dispositifs d'accompagnement social complémentaires, souples et non stigmatisants.

Nous proposons donc de revisiter la politique tarifaire afin de répondre à trois enjeux :

- **l'accès universel** aux biens communs et services de première nécessité : chacun doit y avoir accès pour répondre à ses besoins essentiels, à un coût non discriminant, et quelle que soit sa situation sociale ou quel que soit son territoire ;
- **l'impératif d'économiser les ressources rares ou finies, et de lutter contre le changement climatique**, ce qui impose un tarif progressif pour les consommations non essentielles, et la mise en place d'une politique massive de sobriété (maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, fiscalité écologique, recours massif aux transports en commun et transports alternatifs au tout routier) ;
- **la solidarité nationale**, pour permettre l'égalité d'accès au service (qualité, continuité), grâce à la péréquation.

Les conditions de l'accès au service public, définies par le Conseil national de la résistance (CNR), restent fondamentales et applicables aux biens communs et services essentiels accessibles pour tous : tarif unique, continuité du service et péréquation. Doit y être désormais ajoutée, comme nouveauté, la condition de développement durable.

Ces principes trouveront des modalités distinctes selon le modèle économique :

- les biens communs que sont l'eau et l'énergie, qui sont des ressources rares, renouvelables ou finies.
- les services essentiels que sont la mobilité et le numérique.

Ainsi, si pour les biens communs la consommation est à réguler dans le sens d'une plus grande sobriété, pour les services essentiels, l'accès et leur consommation doivent au contraire être massifiés (transports en commun et transports alternatifs au tout routier, accès à l'Internet et aux données publiques).

Trois niveaux de propositions pour atteindre ces objectifs :

- **les conditions d'accès** pour les citoyens sur tous les territoires, quel que soit leur niveau social ;
- **la réponse aux enjeux du développement durable** ;
- **les moyens de régulation** que l'on se donne en traitant notamment de ce qui doit relever du public ou du privé.

Pour l'eau, nous souhaitons avant tout :

- préserver la ressource ;
- neutraliser la spéculation, et les dérives de l'exploitation privée ;
- définir des modalités de péréquation, totalement absentes à ce jour ;
- responsabiliser l'utilisateur dans la maîtrise de sa consommation.

Pour l'énergie nous nous donnons comme objectif d'atteindre a minima l'objectif du 3x20 en 2020 (23 % d'énergies renouvelables), ce qui signifie :

- réduire drastiquement les consommations (et opérer une transition déterminée vers une société de la sobriété) ;
- transformer radicalement notre mix énergétique pour sortir de la dépendance au nucléaire et au pétrole, et s'engager loyalement vers une société du post-nucléaire. Ceci supposera notamment d'accélérer le développement du captage et du stockage de CO₂ (solution transitoire), et la recherche sur le stockage de l'électricité ;
- développer avec volontarisme les filières d'énergies renouvelables (EnR) avec une vraie régulation de leur implantation géographique moyennant la responsabilisation forte des producteurs et des utilisateurs, et le rapprochement des installations de production des zones de consommation.

Pour le numérique, nous nous assignons les missions suivantes :

- rendre universel l'accès au très haut débit (THD) en dix ans, ce qui constitue un droit universel au raccordement à la fibre optique ;
- mutualiser les infrastructures existantes, afin d'accélérer le déploiement des infrastructures à créer et d'optimiser les investissements publics et privés ;
- permettre à tous de s'équiper pour avoir accès à Internet et aux services liés.

Pour la mobilité, nous voulons transformer en profondeur les usages :

- réduire nos émissions de GES et en particulier de CO₂ ;

- avoriser les modes de transports doux (vélos, voiture électrique, pédibus...);
- accélérer la mutation des pratiques individuelles vers des usages collectifs ou partagés (covoiturage, autopartage organisé...);
- massifier l'accès à des transports collectifs et adaptés à l'importance des flux (transport à la demande, autocar, tramway, métro ou train...), compte tenu du coût de plus en plus insupportable de l'usage individuel de la voiture tant pour l'utilisateur (permis, carburant) que pour la collectivité (infrastructures, émissions de CO₂), nous poursuivons activement la mise en œuvre de la loi de 2005 relative à la mobilité pour tous, en étroite liaison avec les collectivités territoriales.
- traiter en priorité les déplacements contraints;
- pour les marchandises, développer les modes de transports alternatifs à la route et à l'aérien (fer, mer, fleuves et canaux);
- garantir une égalité de desserte des territoires : les services de mobilité doivent permettre aux habitants de tous les territoires d'accéder aux services publics de santé, à l'école ou encore aux services administratifs et judiciaires à des prix raisonnables.

L'accès universel aux biens communs et services essentiels : un forfait de base pour les besoins de première nécessité

Si le droit universel est conjugué à un bien commun ou à un service essentiel, cela signifie que l'on a partout un droit d'accès à un tarif accessible à tous.

Notre approche est celle d'un(e) tarif/formule de base, totalement financé(e) par un(e) tarif/formule progressif(ve).

Neutre pour le budget de l'État, ce dispositif est euro-compatible, la libre concurrence, si elle devait continuer à nous être imposée, pouvant s'exercer sur les tarifs progressifs.

Basé sur une formule déclarative, ce forfait de base ouvrira des droits d'accès selon la composition du foyer (eau, énergie domestique) ou en fonction de contraintes subies (éloignement - mobilité).

Il se décline différemment selon qu'il s'agit d'un bien commun ou d'un service essentiel.

| Biens communs : eau et énergie

Il n'existe aucune substitution possible aux biens communs que sont l'eau et l'énergie, nécessaires à la vie quotidienne. Il ne peut être toléré, dans la France du XXI^e siècle, que l'on ne se chauffe plus l'hiver ou qu'un foyer ne puisse plus avoir accès à l'eau, alors que ces besoins sont vitaux.

La mise en place d'un tarif de base pour l'eau et l'énergie permettra d'éradiquer ces situations d'exclusion en fournissant à chacun un droit d'accès à un volume de base fixé en fonction du nombre de personnes composant le foyer. Une modulation géographique permettra de prendre en compte les inégalités résultant des contraintes propres aux territoires concernés (climatique, topographique). À moyen terme, le volume de base sera réévalué pour prendre en compte les améliorations observées en termes de comportements.

Pour les situations les plus critiques, et de façon complémentaire, les aides sociales seront maintenues en amont, afin d'accompagner les ménages les plus fragiles dans leur sortie de la précarité.

La même formule de base peut être envisagée pour les entreprises, même si le cas des

industries intensives appelle des adaptations pour certains secteurs (tarif de gros et régulation publique pour l'eau et l'énergie).

Pour l'eau

Le tarif de base comprendra l'accès aux premiers m³ nécessaires pour chaque personne composant le foyer (hygiène personnelle, alimentation et salubrité de la maison).

Dans le secteur de l'eau, la péréquation tarifaire est inexistante, ce qui pose problème compte tenu des écarts substantiels observés sur les prix de l'eau selon les territoires. De plus, l'actuel système d'aide aux foyers défavorisés par le Fonds de solidarité logement est largement déficient.

Nous mettrons donc en place, en complément du tarif de base, une **Solidarité nationale eau** en faveur des foyers défavorisés : sur le modèle de l'APL (qui intervient en amont de la facture), le nouveau dispositif s'appliquera lorsque le montant facturé excèdera 3 % des ressources du foyer concerné pour un plafond défini de consommation.

Pour l'énergie

Le tarif de base comprendra la fourniture des premiers kWh ou m³ d'énergie nécessaires aux besoins vitaux de chaque personne composant le foyer (chauffage, douche, cuisine, éclairage).

Une modulation géographique sera instituée pour ne pas créer d'inégalités géographiques face au tarif universel, en prenant notamment en compte les besoins de chauffage qui diffèrent sensiblement d'une région à l'autre (montagne-plaine, nord-sud de la France).

L'ensemble des opérateurs d'électricité pourront fournir ce tarif réglementé universel, qui sera composé, pour l'électricité, du mix de toutes les productions, renouvelables ou non. Cette refonte d'ensemble du secteur de l'électricité mettra fin au régime institué par la loi sur la Nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME).

Les consommations de carburants non domestiques seront intégrées dans le forfait mobilité (voir infra).

Afin de répondre à l'urgence sociale et environnementale, nous mettrons en place un **pack d'actions contre la précarité énergétique**, comportant :

- **un chèque d'accompagnement personnalisé**¹ à usage fléché, qui permettra aux ménages concernés de s'équiper en appareils électroménagers ou télécoms (réfrigérateur et machine à laver de classe A ou B, ampoules basse consommation, box télécom régulée...) moins consommateurs d'énergie, ce qui contribuera à fortement réduire leurs factures, mais aussi à réduire significativement la facture énergétique nationale².

- **la création d'une couverture énergétique universelle** visant à interdire les coupures d'énergie en cas de difficulté sociale.

| Services essentiels : mobilité et numérique

Les services essentiels posent des enjeux différents : l'objectif est d'assurer l'accès le plus large aux services, aussi est-il exclu d'asseoir le tarif de base sur un seuil de consommation (durée, débit), susceptible de déprécier la qualité du service rendu.

Pour le numérique

L'Internet est aujourd'hui un élément essentiel du quotidien, et ceux de nos concitoyens qui n'y ont pas accès en haut débit ont à juste titre le sentiment d'être victimes d'une injustice. Internet est aussi devenu essentiel à notre économie, la filière contribuant à près de 25 % de la croissance française. Média devenu incontournable, Internet est placé à la première place des sources d'informations par la majorité des moins de 35 ans. Son rôle de « 5^e pouvoir » s'est affirmé tant vis-à-vis des médias classiques que pour mieux permettre l'expression démocratique.

1. Créé par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, le chèque d'accompagnement personnalisé, réservé aux collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, caisses des écoles, ainsi qu'aux associations reconnues d'utilité publique, régulièrement déclarées et ayant pour objet l'action sociale en direction de personnes qui rencontrent des difficultés sociales, permet le paiement de tout ou partie des factures auprès de prestataires agréés dans différents domaines d'application.

2. En affectant 300 millions d'euros par an pour l'aide à l'acquisition d'un réfrigérateur et d'une machine à laver pour chaque ménage précaire, à hauteur de 50 % du montant, l'ensemble des ménages précaires sera équipé en moins de cinq ans et le retour sur investissement sera opéré en moins de dix ans, sur la base des prix de marché standard actuels. Pour l'équipement en ampoules à basse consommation (2 LED), elles seront distribuées gratuitement pour chaque foyer. Pour 3,5 millions de ménages, le coût de cette mesure représente un investissement ponctuel de 28 millions d'euros pour 7,5 millions d'ampoules (sur la base d'une ampoule standard à 8 €, prix susceptible d'être revu à la baisse au vu du volume de la commande publique). Sur le modèle de l'expérience espagnole, l'opération présentera un taux de rentabilité supérieur à trois en une année, pour la facture énergétique de la France.

À ce titre, Internet bouleverse encore plus profondément nos rapports sociaux en donnant à chacun la possibilité d'être non seulement récepteur d'informations et de services, mais également producteur-émetteur (blogs, Wikipedia, logiciels et systèmes d'exploitation libres...).

Internet est donc un réseau, une infrastructure de communications électroniques dont l'originalité principale reste de placer, au moins théoriquement, toutes les personnes interconnectées sur un pied d'égalité. Les enjeux sont multiples. Nous en retenons trois, essentiels :

- L'économie, tout d'abord, l'accès au Net étant aujourd'hui incontournable - y compris afin d'encourager et de rendre possible le télé-travail partout - et la définition d'un cadre adéquat indispensable à l'émergence de nouveaux acteurs innovants. Une couverture universelle favorisera l'attractivité de zones auparavant isolées, et deviendra donc source d'un meilleur aménagement du territoire.
- Le développement durable, ensuite, en permettant à chacun, en communiquant de manière plus fluide avec son environnement, d'adapter au mieux son comportement.
- La démocratie, enfin, en permettant une participation accrue des citoyens à la vie publique.

L'accès universel à l'internet et aux services liés, services essentiels « informationnels », est d'abord fondé sur le droit au raccordement au très haut débit. Nous nous engageons donc à assurer la couverture du territoire en dix ans, grâce à un plan de déploiement accéléré de la fibre optique.

Au besoin, une partie du dividende numérique (fréquences hertziennes libérées par le passage à la télévision numérique), sera utilisée pour accélérer la couverture numérique universelle.

Pour permettre aux usagers de jouir de ce droit, l'option d'un service télécom (mobile et internet) bas de gamme, avec un accès réduit en durée et en nombre, ou en volume de services, est écartée d'office.

Un **forfait de base** pourra en revanche être fixé en fonction d'un **accès à Internet seul**, à un coût abordable, inférieur à 10 € nets par mois. Ce forfait serait libre d'être rompu à tout instant. Relevant d'obligations imposées aux opérateurs, le coût pour le budget de l'État sera nul.

Afin d'assurer un droit effectif au très haut débit, la puissance publique doit veiller au bon **équipement en matériel** permettant le plus large spectre d'usages.

Accessibles à prix réduits, les ordinateurs, tablettes ou autres téléphones doivent en outre respecter les libertés des utilisateurs, ne comporter aucun contrôle d'usage non optionnel et être économes en énergie.

Le **chèque d'accompagnement personnalisé** à usage fléché permettra aux ménages en situation de précarité de s'équiper.

Pour la mobilité

Le coût de la gratuité, au regard de la problématique budgétaire et des besoins actuels, ne nous permet pas aujourd'hui d'en généraliser le recours. Nous agissons cependant concrètement et fortement pour faciliter et simplifier l'accès aux usages durables des transports.

Notre conception de la mobilité ne va cependant pas à moins de transports mais à de meilleurs déplacements. Car notre combat en faveur de la préservation des biens communs ne peut se faire au détriment de la liberté de se mouvoir. Cette ambition est au cœur de l'engagement social-écologique du Parti socialiste. Il s'agit aujourd'hui de permettre aux Français de se déplacer plus facilement, plus efficacement, plus proprement.

Cet engagement doit se traduire par le recours croissant aux pratiques durables et aux technologies les plus performantes et les plus économes possibles. Mais il faut pour cela les rendre pratiquement et financièrement attractives.

Nous mettrons en pratique un tarif de base sous la forme d'une carte « Pass mobilité intermodal », répondant aux trois usages que nous définissons comme essentiels : trajets domicile-travail, accès aux services publics essentiels (santé...), départ en vacances et visite de sa famille au moins une fois par an. **Ce pass s'accompagnera de l'octroi d'un forfait kilométrique annuel, permettant de répondre à ces besoins vitaux à moindre coût.**

Il alliera **les avantages d'une carte de paiement à ceux d'une carte de réduction.**

En le créditant d'un minimum de 15 € par mois et 10 € pour les jeunes, chaque titulaire pourra accéder à des tarifs très réduits sur

tous les réseaux de transports urbains et de TER. Le pass servira aussi de carte de paiement universelle pour tous les services de mobilité existant : vélo en libre service, transports à la demande, transports scolaires, stationnement et parkings relais, péages etc. Les 15 € constitueront un à valoir sur les dépenses de transports effectués.

Pour le carburant, il permettra d'acheter un certain volume de carburant à un tarif inférieur correspondant aux besoins « vitaux » subis et à leur équivalent kilométrique, sous condition de ne pouvoir accéder à des transports en commun, pour aller travailler, rechercher un emploi, se soigner, se rendre à l'école ou visiter un parent. Les associations d'utilité sociale y seront éligibles sans plafond pour les déplacements inhérents à leurs missions (Restos du cœur, Croix-Rouge...).

Le pass mobilité pourra être **crédité sur Internet ou auprès des caisses des réseaux de transports** par leurs détenteurs mais aussi, le cas échéant par les opérateurs, les employeurs, voire d'autres partenaires désireux d'intervenir directement auprès des ménages.

Le financement de ces mesures sera assuré par un prélèvement sur le versement transport, généralisé et élargi, par la réaffectation partielle des tarifications sociales actuelles et par l'usage d'une partie des écotaxes françaises et/ou européennes (à l'instar des dispositifs « taxe poids lourds » ou « Eurovignette 3 » au niveau communautaire...) comme par la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants, tels qu'un livret d'épargne infrastructures, sur le modèle du Livret A, la taxation des plus-values immobilières ou l'implémentation de taxes sur les constructions de bureaux - proposées dans le cadre de la loi Grenelle II.

La mise en place du Pass mobilité intermodal sera réalisée par l'État en étroite collaboration avec les autorités organisatrices de transports qui resteront maîtresses de leur tarification.

Pour répondre à l'urgence de la flambée des cours du pétrole et dans l'attente de la mise en place du Pass intermodal comprenant le droit d'accès à un volume vital de carburant, le **chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) permettra** à ceux qui sont le plus durement touchés par cette augmentation du prix des carburants, et qui n'ont pas d'autre solution pour se déplacer que de prendre leur voiture.

La transition vers une société plus vertueuse écologiquement

Trois principes permettront d'engager, dès aujourd'hui, cette transition rendue nécessaire par le réchauffement climatique :

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES)
Ceci suppose de réduire nos consommations, de privilégier les technologies optimales (industrielles notamment), et de faire jouer le signal prix sur les consommations de confort ou superflues, qui sont souvent les plus émettrices de CO₂. À cette fin, l'adhésion de la population et des acteurs socio-économiques aux décisions politiques et aux nécessaires changements de comportement fera l'objet d'un souci permanent.
- Contrôler l'application du principe « pollueur-payeur », grâce à la création d'une police unique de l'environnement à large compétence (eau, milieux naturels et installations classées pour l'environnement ICPE) sous l'égide d'un ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.
- Capter la rente privée liée à la gestion captive des réseaux pour financer la transition vers une société plus sobre.

| Biens communs : eau et énergie

Le tarif de base, à un coût accessible pour les besoins vitaux, a pour corollaire indissociable un tarif progressif, à un ou deux seuils, correspondant aux consommations non contraintes.

Ces tarifs plus coûteux permettent d'inciter à la maîtrise des consommations, et donc à la préservation de la ressource. Ils visent également à dissuader le recours aux énergies les plus émettrices de GES, par le jeu d'une taxation spécifique additionnelle (contribution énergie-climat), destinée à contribuer au financement des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Pour l'eau

Nous mettrons en œuvre une **tarification** différente pour freiner les consommations importantes **avec un coût plus élevé du m³** à compter d'un certain seuil de consommation.

Pour aider à la maîtrise des consommations, **nous encouragerons l'équipement des particuliers en appareils hydro-économes** qui permettent de réaliser des économies d'eau de l'ordre de 20 à 30 %.

Des conventions seront passées pour la **distribution gratuite d'économiseurs d'eau et de mitigeurs**, ainsi que pour la prise en charge du coût différentiel entre appareils « classiques » et appareils « hydro-économes » avec les organismes HLM et les CAF pour les allocataires de la Solidarité nationale eau résidant hors du parc social.

Il s'agit d'économie de consommation à double entrée : 20 % d'eau chaude consommée en moins se traduit par une économie de 30 à 40 % du coût du chauffage de l'eau, par ballon domestique ou centrale de chauffage urbain pour les immeubles collectifs.

Le financement de **l'investissement des collectivités dans les réseaux** (renouvellement, développement) fera l'objet de modalités de financement dédié (fond dédié, possibilité d'utiliser le budget général des collectivités pour le développement...).

Des plans de soutien à la remise aux normes des installations d'assainissement non collectif seront programmés et contractualisés au niveau des Agences de l'eau.

Les fleuves et les grands cours d'eau seront dotés de plan de gestion intégrée afin d'assurer la protection et une bonne gestion de la ressource en amont.

Pour protéger les **espaces indispensables à l'équilibre écologique**, nous mettrons en place une législation sur les servitudes environnementales qui, dépassant le cadre du seul droit de propriété individuel, impliquent la mise en place d'une réelle coordination entre élus locaux et propriétaires pour aboutir à une contractualisation : cahier des charges, rémunération des services rendus pour la gestion de la protection et de la préservation...

Pour l'énergie

Afin de répondre à l'objectif du facteur 4 d'ici 2050, décliné par le paquet-énergie de l'Union européenne (le trois fois 20 % d'ici 2020), nous impulserons dès 2012 **la transition vers une société du post-nucléaire**.

Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique le premier objectif de notre politique énergétique nous permettra de

rééquilibrer notre mix énergétique : la baisse de la consommation, concomitante au développement des EnR et de leur auto-consommation, permettra de cheminer résolument vers une baisse significative du nucléaire dans notre mix énergétique, première étape vers une mutation énergétique complète.

Trois curseurs sont essentiels dans cette mutation : celui de la consommation, celui de l'efficacité énergétique, et enfin celui du mix énergétique résiduel. Nous travaillerons sur des scénarii de simulation avec des hypothèses micro et macro sur ces trois curseurs, afin de proposer un échéancier pour ce nouveau mix énergétique.

Dans cette perspective, et pour ne pas contredire nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre, nous accélérerons le recours industriel au **captage et stockage de CO₂** pour toutes les centrales de production thermique³.

De la même façon, il nous faudra investir fortement dans la recherche liée au **stockage de l'électricité**, meilleur moyen d'optimiser la production intermittente de la plupart des EnR.

Un débat national sur la transition énergétique sera engagé dès 2012, associant largement les acteurs socio-économiques. Les décisions lourdes qui en résulteront engageront notre avenir commun pour plusieurs décennies. Il est déterminant que nos concitoyens en mesurent la portée, en soutiennent les fondements, en acceptent les conséquences et participent activement à leur mise en œuvre.

Afin de combiner l'objectif de maîtrise des consommations et de baisse des émissions de CO₂, et dans l'attente d'une taxe carbone européenne, nous proposons d'asseoir la **contribution climat-énergie** sur un dispositif à double clic :

- **un tarif progressif** pour les consommations d'énergie non contraintes, dont les prix plus élevés correspondront aux productions les plus émettrices de CO₂;
- **toutes les énergies non renouvelables doivent contribuer à l'émergence des EnR** : sera ainsi mise en place une taxation spécifique des énergies fossiles et non renouvelables, reposant sur les producteurs

3. En l'état actuel des technologies, la production d'électricité thermique à flamme (au fioul, charbon ou gaz) est en effet appelée à se développer conjointement aux énergies renouvelables, qui sont toutes, à l'exception notable de l'hydraulique de stockage, des sources de production intermittentes appelant des compléments de pointe pour assurer l'équilibre du réseau.

et distributeurs, afin d'inciter à la réduction de ces consommations et au recours à des énergies plus propres, complétée d'une taxe sur l'uranium et les déchets nucléaires.

Le **tarif progressif** sera assis sur au moins deux seuils correspondant aux consommations non contraintes. Le signal prix jouera ainsi sur ces consommations intégrant le coût CO₂: plus les consommations de confort seront importantes, plus les usagers seront incités à réduire leurs consommations et/ou à investir dans de l'auto-consommation (production d'EnR).

Pour les consommations électriques, un dispositif de **compteur intelligent**, installé gratuitement chez l'utilisateur, aidera à moduler la consommation en temps réel, et notamment à écrêter les consommations électriques de pointe (plus chères et plus polluantes). L'innovation technologique doit devenir un levier efficace face aux problématiques de maîtrise des consommations d'énergie. L'usage du compteur intelligent sera encadré par la présence permanente de la CNIL dans les instances de décision et de contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRÉ).

Un **fonds national de l'efficacité énergétique** sera constitué afin de financer les économies d'énergie (logements, transports individuels et collectifs), le rattrapage en matière de nouvelles énergies et le développement de nouvelles filières, ainsi que les mesures d'accompagnement à destination des ménages précaires. Il sera abondé par le produit de la contribution énergie-climat, des taxes sur l'uranium et les déchets nucléaires, des taxes actuelles sur les produits fossiles (25,5 milliards d'euros/an), les économies liées à la suppression des niches fiscales liées aux énergies fossiles (4 milliards d'euros/an), ainsi que les nouvelles recettes issues de la soumission à l'impôt sur les sociétés des entreprises de biens et services essentiels. La taxation des super profits des compagnies pétrolières viendra compléter le financement, le cas échéant, en particulier pour les dispositifs d'accompagnement à destination des ménages précaires.

Priorité sera mise sur **la maîtrise de la demande énergétique**, basée sur trois axes majeurs :

1. Un vaste plan de rénovation thermique accompagné de mesures opérationnelles

3,5 millions de ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leurs factures d'énergie.

Afin de lutter contre la précarité énergétique croissante et les gaspillages, nous proposons des plans d'actions concrets.

Le plan de rénovation thermique des bâtiments (résidentiel et tertiaire), principal gisement d'économie d'énergie⁴, sera prioritairement axé sur les logements construits avant les premières normes thermiques (20 millions de logements). Le rythme actuel de rénovation doit être considérablement accéléré pour atteindre des résultats significatifs en 20 ans. La loi Grenelle prévoit 400 000 logements par an. En 2010, seuls 250 000 ont été concernés. Il faudra porter le rythme à un million de rénovations lourdes par an afin de pouvoir traiter l'ensemble du parc d'ici 2050 (32 millions de logements).

Le coût d'une rénovation est chiffré à 360€/m² (ou de 30 000 à 45 000 € par logement) pour les rénovations lourdes, ou à 150 €/m² (ou 15 000 à 20 000 € par logement) pour des rénovations plus légères. Pour 1,5 milliard de m² d'habitat, l'investissement total serait donc compris entre 540 milliards d'euros et 225 milliards d'euros (moyenne de 380 milliards d'euros). Le coût de la rénovation thermique des surfaces tertiaires est chiffré à 32 milliards d'euros.

Au total, l'investissement nécessaire à la rénovation thermique du bâti existant se chiffrerait donc à environ 415 milliards d'euros, soit 11 milliards d'euros par an d'ici 2050, ou 15 milliards d'euros d'ici 2040.

Un souci particulier sera porté à **la lutte contre le tout électrique pour le chauffage.**

La majorité des installations de chauffage s'est fait à l'électricité dans la dernière période. La mauvaise qualité des installations entraîne des surconsommations de pointe, des hausses des factures pour les usagers, ainsi qu'un appel aux productions thermiques polluantes. Nous proposerons donc un système d'aides à destination des occupants du bâti résidentiel et tertiaire afin d'accélérer la mise en œuvre, par substitution, de modes de chauffage mieux régulés dans leur consommation, à base d'électricité ou d'autres énergies. Pour le neuf, des normes exigeantes seront établies, afin que les bénéfices de la norme bâtiment à

4. Le secteur des bâtiments (habitat résidentiel et tertiaire) représente 45 % de l'énergie finale en France devant le secteur des transports et de l'industrie, et 25 % des émissions de CO₂. Le chauffage représente 70 % des consommations d'un logement, la ventilation, le refroidissement, l'éclairage et l'eau chaude 30 %. La consommation actuelle de ce secteur ainsi que ses émissions de CO₂ pourraient être divisées par deux.

basse consommation (BBC) ou logement passif ne soient pas amputés par une mauvaise consommation du chauffage électrique.

Un **plan ambitieux de formation initiale et continue** sera élaboré par l'État, en lien avec les Régions, à destination des métiers et filières du bâtiment durable, prescripteurs, fournisseurs et maîtres d'œuvre. Un effort particulier sera mené sur la formation des « prescripteurs » de projets d'efficacité énergétique, ainsi que sur les garanties de leur neutralité par rapport aux énergéticiens.

Pour ce qui touche au **financement**, les Certificats d'économie d'énergie (CEE) seront simplifiés, renforcés et mieux ciblés (les actions éligibles seront réduites et réorientées sur l'efficacité énergétique, les amendes rehaussées afin de lancer le marché, une obligation de CEE à destination des ménages précaires sera imposée aux fournisseurs d'énergie qui devront en outre lier l'efficacité à la consommation d'énergie, les industries seront rendues éligibles et un bonus de CEE sera institué pour les surfaces tertiaires).

Les financements alternatifs, favorisant la mutualisation des projets territoriaux, la participation des populations directement impactées (« EnR participatives »), et la rémunération sur les économies obtenues seront promus et coordonnés (sociétés de service énergétique, tiers investissement...). Sera étudiée la possibilité de créer une « redevance performance » attachée au logement rénové afin de rembourser l'investissement initial, sur un temps plus long que celui de l'amortissement économique classique. Le couple loyer-charges sera considéré dans sa globalité pour assurer le partage du financement-bénéfice des travaux entre le propriétaire et le locataire (dans une limite de majoration de loyer de 50 % de la réduction obtenue des charges mensuelles).

Concernant la **réglementation**, la norme RT2012 sera réformée pour mieux prendre en compte les sources de production d'énergie, la qualité et le contrôle des diagnostics de performance énergétique (DPE) seront fortement renforcés, et le contrôle de l'efficacité énergétique après travaux sera généralisé. L'éco PTZ sera réaxé en priorité vers la rénovation des passoires énergétiques, sous conditions de ressources des propriétaires et acheteurs.

La puissance publique organisera le réseau professionnel, généralisera l'information et

assurera une véritable ingénierie publique à destination des collectivités et des acteurs économiques, renforçant le caractère opérationnel du conseil. Le maillage d'agences locales de conseil sera développé, les initiatives de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) en matière de conseil en énergie partagée seront généralisées, et la formule des experts itinérants sera fortement encouragée par des aides directes aux structures publiques ou para-publiques dédiées.

2. La mise en place d'une politique d'incitation efficace en faveur de l'auto-consommation des énergies renouvelables

Le tarif d'achat sera réservé à l'excédent de production (photovoltaïque), ce qui aura le double avantage de réduire le coût actuellement supporté par les factures de l'ensemble des consommateurs (via la CSPE), de mieux rémunérer ces excédents et donc d'inciter à la maîtrise des consommations et à la promotion des structures ou habitat à énergie « positive ».

Ceci suppose que les compteurs intelligents soient dotés d'une technologie à double flux afin de mesurer et contrôler cet excédent de production délivré sur le réseau.

3. Banaliser les pratiques de sobriété énergétique dans les usages et notre mode de vie

Aucun changement des comportements à grande échelle n'est possible sans la participation et l'adhésion de la population. Outre le soin apporté à co-élaborer les projets et les décisions structurantes pour la vie nationale ou locale, il sera essentiel de largement sensibiliser tous les acteurs socio-économiques et les élus aux nouveaux usages à adopter ou à systématiser au quotidien.

Cela passera d'abord par l'organisation d'une **large sensibilisation aux pratiques vertueuses**, par la mise en œuvre d'un plan d'éducation adapté pour former des éco-citoyens, la diffusion de l'information et du conseil, l'orientation du service civique vers les éco-pratiques...

Nous devons aussi **repenser l'aménagement du territoire**, notamment en réhabilitant la notion de ville dense dans les documents d'urbanisme afin de réduire les consommations dues à l'agrandissement des surfaces et les déplacements automobiles

contraints, susceptibles de dégager des économies d'énergie substantielles. Les « Approches environnementales de l'urbanisme » seront étendues à tous les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Afin de limiter l'impact carbone et énergétique des consommations courantes, nous créerons une **clause de « mieux disant environnemental »** dans le code des marchés publics permettant d'introduire le facteur d'émissions de CO₂, et en lien avec les Régions, nous **développerons les circuits courts** pour consommer local et de saison.

Dans le secteur de la construction-réhabilitation du bâti, **nous favoriserons l'utilisation de matériaux de construction et d'isolation à forte résistance thermique et/ou « traditionnels »** (bois, chanvre, paille...), de nature à réduire l'empreinte écologique du bâtiment dans son cycle de vie global, et à soutenir les filières d'emplois locales.

La généralisation des compteurs intelligents dès 2012 (gratuits) et de la domotique (coût pour l'occupant) contribuera à réguler les consommations des particuliers et des entreprises dans le temps.

Il sera essentiel de changer les comportements en **réduisant les consommations spécifiques d'électricité** (électroménager, télécoms) et en luttant contre les changements de comportements et d'usages inadaptés, observés à la suite de la rénovation d'un logement ou à l'acquisition d'un véhicule automobile plus vertueux, et susceptibles d'annuler le bénéfice des économies réalisées⁵. Assez rapidement, ces actions avant tout pédagogiques pourraient permettre **d'économiser l'équivalent de la production de trois à quatre réacteurs nucléaires.**

La puissance publique impulsera les filières et les usages liés à la **généralisation du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets** (cogénération, eaux grises, biomasse, recyclage des métaux rares, réemploi, démarches d'économie circulaire...).

Contrairement à l'idée reçue, la vertu peut rapporter gros. La perception contraignante (investir coûte cher à court terme) ou punitive de l'effort à fournir (moins consommer) peut aisément être levée si l'on fait le compte, sur le moyen et le long terme, des « bénéfices » économiques, sociaux, sanitaires et

environnementaux d'une politique volontariste de réduction de nos consommations.

Le bénéfice sera d'abord environnemental

- En réduisant notre dépendance vis-à-vis du nucléaire et des énergies fossiles, et donc les risques et les désagréments liés (catastrophe nucléaire, marée noire, pollution, déchets nucléaires...).
- En réduisant les émissions de GES, dont les deux tiers proviennent de la combustion des combustibles fossiles pour des usages énergétiques. Le développement des productions d'origine renouvelable, à dominante intermittente (éolien, photovoltaïque), ne permettra pas à lui seul d'éviter le recours à des centrales thermiques polluantes pour assurer l'équilibre permanent du réseau.
- En limitant la tentation de faire appel à des productions « nouvelles », dont l'exploitation est susceptible de porter lourdement atteinte à l'environnement, pour réduire notre facture et notre dépendance énergétique dans un contexte de tension géopolitique mondiale (gaz de schiste).

Le bénéfice sera aussi social

- En réduisant les factures d'énergie dont la part dans le budget des ménages français a pris des proportions significatives (7 % en moyenne). Cette maîtrise à la baisse du budget énergie des ménages s'impose d'autant plus que le prix des énergies les plus courantes est appelé à augmenter sensiblement et durablement.
- En baissant les coûts globaux de production, transformation et transport des produits agricoles, agro-alimentaires ou industriels, et ainsi en pesant à la baisse sur les prix finaux proposés aux consommateurs.
- En contribuant à la prévention et à la réduction des maladies respiratoires et autres pathologies liées aux phénomènes de pollution, en particulier dans les aires métropolitaines.

Le bénéfice sera enfin économique

- En réduisant le déficit de notre balance commerciale. Nous importons environ la moitié de l'énergie nécessaire pour couvrir nos besoins, en période de hausse des produits pétroliers, c'est le principal facteur de notre déficit commercial⁶.
- En améliorant la compétitivité de nos

⁵ C'est ce que l'on appelle l'« effet rebond » : « j'économise, donc je peux consommer plus ».

⁶ En 2008, la facture énergétique française s'est élevée à un peu moins de 60 milliards d'euro, soit 3 % du PIB. Elle explique, à elle seule, le déficit extérieur de la France dont le solde, hors énergie, serait, en 2008, légèrement excédentaire.

entreprises et industries par la réduction des charges énergétiques, ce qui contribuera à la croissance économique et aux créations d'emplois et donc, à l'amélioration des recettes de l'État (recettes en IS, ex TP...). Autant de marges financières pouvant être réinjectées de façon active dans l'économie, les politiques publiques structurantes ou la réduction du déficit public et de la pression fiscale.

- En créant de nombreux emplois, notamment dans le secteur du bâtiment : de 300 000 à 500 000 si l'on inclut les emplois liés à l'information, à l'expertise, au conseil et aux activités connexes telles que la valorisation des déchets, le recyclage, etc. Ces emplois seraient non délocalisables, décentralisés au plus près des besoins locaux, contributifs à la vie économique locale et aux différentes caisses d'assurances maladies.

| Services essentiels : mobilité et télécoms

Pour la mobilité

Les consommations non subies ou non essentielles, s'élevant au-delà du forfait kilométrique accordé à chacun à raison de ses besoins (garantissant un approvisionnement à coût réduit pour les déplacements indispensables), seront facturées au **tarif normal, sensiblement plus élevé**.

Pour les carburants fossiles, délivrés avec ou sans la carte « Pass mobilité intermodal », une taxation additionnelle (contribution énergie-climat) correspondant au coût carbone, et s'ajoutant aux taxes courantes, contribuera à dissuader le recours à la voiture individuelle. Nous fixons l'objectif de **diminuer de 30 % la consommation du parc des véhicules grand public d'ici 2030**, grâce notamment à un dispositif de bonus très incitatif pour l'acquisition de véhicules vertueux, et de malus très dissuasif pour les véhicules polluants ou énergivores. À technologies constantes, la limitation des performances des véhicules, les progrès techniques des moteurs et hors moteurs ainsi que les aides à la conduite représenteraient une diminution possible de 50 % de la consommation. Les limitations de vitesses maximales autorisées, absolues ou en fonction des heures et du trafic, ou l'obligation d'installer des systèmes « stop & start » et « start & go » sur tous les véhicules sont susceptibles d'être mises en œuvre.

Enfin, l'usage des **véhicules hybrides et électriques** sera soutenu, pour limiter les

consommations de produits fossiles. Pour lutter contre les consommations électriques de pointe, les chargements des batteries pouvant s'effectuer la nuit, nous faciliterons cette formule, contribuant ainsi au stockage massif de l'électricité.

Nous organiserons, en lien avec l'Union européenne, **une baisse d'au moins 50 % du transit de poids lourds sur le territoire national** (entendu comme tout déplacement supérieur ou égal à 300 kilomètres) **d'ici 2040**, en parallèle de la mise en place d'une politique forte d'incitation au rabattement vers le fret non routier (ferroviaire, voie d'eau...). La pratique du wagon isolé sera restaurée.

Pour le numérique

Les **équipements les moins vertueux** en termes de consommation énergétique sont à proscrire réglementairement, en particulier en matière d'usages spécifiques (box télécom, téléphones mobiles, ordinateurs...). L'étiquetage énergétique systématique de tous les appareils télécoms et électroménagers sera utilement complété d'un **bonus-malus** à l'acquisition afin d'inciter à l'utilisation des technologies les plus sobres.

L'équipement en appareils moins énergivores fera l'objet d'un plan d'aide spécifique à destination des ménages en situation de précarité énergétique, grâce au **chèque d'accompagnement personnalisé** à usage fléché.

Afin d'agir en matière de **santé environnementale**, un compromis devra être trouvé entre les exigences de qualité de service mobile et Internet et le niveau d'émission des ondes de téléphonie mobile et wi-fi, afin de limiter les émissions inutiles. La traduction normative de ce compromis fera l'objet d'une loi.

La régulation publique

Les services publics attachés aux biens communs et services essentiels ont été érigés, en France, par l'État et ont fait l'objet d'un monopole naturel protégé des tentatives de privatisation par le préambule de la Constitution de 1946.

Les directives européennes et l'obsession libérale d'instaurer la concurrence, y compris dans des secteurs de services en réseaux uniques, ainsi que les privatisations ou changements de statut des entreprises publiques opérés par la droite, ont considérablement changé la donne et fragilisé les missions de service public attachées aux biens communs et services essentiels. Les entreprises verticalement intégrées, elles-mêmes confrontées à de nouveaux défis, soumis à la pression des marchés, n'ont en effet ni le souhait ni les moyens de financer les investissements nécessaires à la qualité du service public, qui délivrent une rentabilité régulière à long terme mais éloignée des attentes des actionnaires privés de ces groupes.

À partir de cet héritage malheureusement lourd, et **dans l'attente d'une renégociation des directives européennes sectorielles sous l'égide d'une directive cadre sur les services publics et à l'aune des objectifs du « 3 fois 20 % », nous considérons que le service public doit être reconstruit à partir de son cœur même : les réseaux.**

Priorité doit être donnée au développement maîtrisé de ces monopoles naturels au profit d'objectifs de long terme. La maîtrise publique des réseaux permettra d'assurer les nécessaires investissements de long terme et donc la continuité et la qualité du service. Elle permet surtout de garantir la péréquation et donc l'existence de tarifs universels d'accès de tous aux biens communs et services essentiels.

Au niveau européen, les réseaux européens devront être dotés d'un statut, notamment pour le ferroviaire et l'approvisionnement en gaz. Nous plaiderons pour un **statut public des réseaux européens de transport énergétiques.**

Deux principes fondent nos propositions :

- Traiter différemment les infrastructures et les services.
Il est temps que les infrastructures, souvent financées par les consommations passées, relèvent du secteur public qui en garantira

la neutralité, laissant la concurrence s'exercer sur la partie services (schéma euro-compatible).

- Pour la distribution, éviter qu'un même opérateur privé détienne sur un même territoire la totalité de l'offre de services dans le secteur concerné. Cela signifie qu'il faut se doter d'entités de régulation dans les secteurs qui n'en disposent pas (eau).

| Biens communs : eau et énergie

Pour l'eau

Les réseaux d'eau et d'assainissement sont déjà publics, en propriété des collectivités locales. Afin de les aider à optimiser la gestion de leurs réseaux, il est indispensable de créer un **pôle eau de l'agence publique de conseil** prodiguant expertise, conseil permanent et aide à la négociation auprès des élus.

Une **loi sur la gestion de l'eau** mettra en place une **autorité de maîtrise et de régulation** indépendante afin d'assurer un suivi des prix des services d'eau et d'assainissement sur le territoire, d'organiser une péréquation du prix de l'eau, pour l'heure inexistante, de veiller à la péréquation des aides accordées sur leurs territoires par les Agences de l'eau. Elle assurera, le cas échéant, un contrôle des contrats de délégation de service public, et fixera les conditions contractuelles permettant un meilleur encadrement de la gestion lorsque celle-ci est déléguée (respect des dispositions du Plan comptable général, structure dédiée, contrats précis et explicites...).

La situation monopolistique privée sera cassée par **l'interdiction, pour un même opérateur et sur un même territoire, de détenir plus de 30 % des concessions** d'exploitation des réseaux.

Les Agences de l'eau seront encouragées à se repositionner sur le grand cycle de l'eau et l'animation des territoires, sur la prévention plutôt que le curatif, sans pour autant, perdre leurs missions sur le petit cycle de l'eau pour lequel elles perçoivent des redevances. **Les Comités de bassin verront leur composition rééquilibrée** avec la scission du collège des usagers en deux collèges : collège des usagers domestiques (associations de défense de l'environnement et associations de consommateurs), à égalité de représentation avec le collège des usagers socio-professionnels. Enfin, **la création de Commissions locales de**

l'eau (CLE) sera encouragée afin d'aboutir à une carte des CLE dans chaque bassin hydrographique, en résonance avec l'action du Comité de bassin. Cette opération, menée en coordination avec le préfet et le Comité de bassin, verra dans le même temps faciliter le fonctionnement des CLE par la possibilité de disposer d'une structure porteuse et d'un assouplissement des modalités exigées des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui pourront mettre en œuvre des programmes plus ponctuels.

Nous créerons une police unique de l'environnement, rattachée au ministère de l'Écologie, qui intégrera les différentes polices qui interviennent dans le domaine de l'eau et de l'environnement, afin de coordonner et d'optimiser leurs actions. Les gardes-pêches issus de l'ex-Conseil supérieur de la pêche (CSP), aujourd'hui rattachés à l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) seront versés au nouveau corps de cette police unique de l'environnement.

L'École nationale de la magistrature intégrera la police de l'environnement dans sa formation initiale afin que les juges puissent traiter correctement des affaires qui leur sont soumises. Des **pôles judiciaires régionaux spécialisés** dans les atteintes à l'environnement, seront créés et pourront, en lien avec la gestion des contentieux communautaires, lancer des actions récursoires.

Pour l'énergie

Les réseaux de transport d'électricité sont déjà publics. Pour le nucléaire, la propriété à 100 % publique des infrastructures de production et de traitement des déchets est à réaffirmer. **Nous graverons dans le marbre constitutionnel le caractère public de ces infrastructures stratégiques.**

Le renouvellement et la modernisation des infrastructures pour les adapter aux nouveaux défis liés à la solidarité européenne (smart grids et interconnexions) et au développement durable (déploiement des EnR...), supposent des investissements importants.

Pour assurer l'optimisation des investissements, mais aussi pour garantir la péréquation et assurer le maintien de tarifs réglementés de vente de l'énergie, nous créerons **une entité publique pour les réseaux de transport gaz-électricité**, regroupant RTE,

ainsi que GRTgaz et les actifs gaziers de Total que l'État devra acquérir. Les réseaux de distribution, propriété des collectivités, pourront être gérés en partenariat avec les gestionnaires actuels (Erdg, Grdg), ou être versés comme actifs au capital de l'entité publique de réseaux susmentionnée, sans remettre en cause la propriété des collectivités. La question reste ouverte pour le stockage.

L'évaluation de nos besoins énergétiques futurs doit être analysée à l'aune de la priorité donnée à la sobriété et à l'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment et les transports. Nous proposons donc **d'introduire des objectifs de maîtrise de la demande (MDE) dans la Programmation pluriannuelle d'investissement** de production électrique nationale (PPI), ainsi que des critères d'implantation géographique pour les installations de production nationales, afin d'amorcer l'indispensable rééquilibrage territorial. L'objectif est de mettre un terme aux situations territoriales nettement débitrices et importatrices d'électrons (Bretagne, PACA), afin d'optimiser l'utilisation des productions d'électricité.

Nous fixons **l'objectif de réduire, à terme, les pertes en ligne de 50 % de la facture actuelle**, de près de deux milliards d'euros annuels supportés par les consommateurs *in fine*.

Pour ce faire, la PPI nationale territorialisée trouvera déclinaison dans des **PPI régionales, faisant la part belle aux EnR et à l'économie d'énergie.**

En cohérence avec leurs compétences en matière d'aménagement et de développement économique, les Régions seront chargées de définir **les mix régionaux d'EnR les plus pertinents** en fonction des potentiels de leurs territoires, par contractualisation avec l'État et en concertation étroite avec les gestionnaires de réseaux. Le photovoltaïque, notamment, pourra utilement être promu dans les territoires à fort ensoleillement continu, à l'instar des collectivités d'outre-mer. L'objectif sera d'assurer l'auto-consommation des capacités de production d'EnR régionales et donc de réduire les pertes en ligne sur les réseaux, les Régions étant « rémunérées » des efforts consentis en matière de développement d'EnR destinées à l'auto-consommation, notamment par le bénéfice de la réduction des pertes en ligne.

Les Régions verront leurs compétences de développement économique renforcées afin de pouvoir impulser des **filières d'EnR pérennes**,

en lien avec l'État. Les Schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE), pris en application des PPI régionales, s'imposeront aux documents d'aménagement et d'urbanisme régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux.

| Services essentiels : mobilité et télécoms

Pour le numérique

Notre objectif est de donner la capacité à tous, personnes, territoires ou entreprises, d'exister à égalité dans le monde numérique. Ceci implique de produire et de partager un certain nombre de biens et services numériques, des réseaux aux données, parfois selon de nouvelles modalités, mais toujours avec le souci de l'intérêt général et de la péréquation des services.

L'existence de réseaux neutres et ouverts assure leur utilité sociale maximale, pour les usages, pour l'innovation et pour éviter la marchandisation excessive du net. Nous défendrons, par la loi, **le principe de neutralité du Net**, entendu comme le refus des discriminations liées aux contenus, aux émetteurs ou aux destinataires des communications électroniques.

L'accès aux données publiques, créées dans le cadre d'une mission de service public, sera assuré par un accès gratuit et public, sans autorisation préalable. Nous créerons donc un droit effectif à l'accès et à la réutilisation des données publiques sur Internet.

En matière de réseau, notamment, la puissance publique doit prendre ses responsabilités et piloter le déploiement du très haut débit (THD) afin de garantir le coût et la qualité du service sur tout le territoire.

Afin d'accélérer le déploiement de la fibre optique sur tous les territoires, y compris là où l'investissement n'est pas rentable à court terme, nous créerons un **opérateur national public « France très haut débit »**, responsable du déploiement des infrastructures de réseaux numériques à très haut débit.

Son caractère public sera garanti même si des participations d'opérateurs privés à la recherche d'investissements de long terme pourra être envisagée.

« France très haut débit » assurera la péréquation nationale des coûts entre les zones rentables et non rentables.

Les Régions, partenaires naturelles de « France fibre », seront chef de file dans l'aménagement numérique des territoires et garantiront la péréquation au sein de leurs territoires.

Pour la mobilité

Les réseaux publics souffrent d'un déficit d'investissement en entretien et en capacités nouvelles considérables (près de 60 milliards d'euros pour le réseau ferré à l'horizon 2025-2030). À cela s'ajoute un endettement préjudiciable des opérateurs publics (RFF en particulier), signe des conséquences du sous investissement chronique dans les infrastructures de transports collectifs.

Pour remédier à cette déficience des réseaux qui dissuade les usagers d'utiliser les transports en commun, et pour garantir la bonne exécution des missions de service public dans le secteur ferroviaire, la puissance publique doit se maintenir et réaffirmer fortement son rôle de gestionnaire unique d'exploitation des réseaux, routiers, ferrés, fluviaux, maritimes et de contrôle aérien. L'État dotera donc en capital **l'Agence française de financement des infrastructures terrestres**, avant son éventuelle intégration au pôle « France financement infrastructures », des ressources prévues dans le cadre français et européen citées précédemment, et garantira la constitution d'un **fonds d'investissement** pour développer les autoroutes ferroviaires, les plateformes de ferroutage financées par un péage poids lourds, et la mise en œuvre d'un plan « magistral » de modernisation du réseau fluvial.

Afin de permettre la mise en place du « Pass mobilité intermodal », nous créerons un fond de péréquation pour l'intermodalité, et le financement des liaisons entre les territoires relevant des différentes autorités organisatrices.

Proposition transversale : « France financement infrastructures »

Le renforcement de la maîtrise publique des réseaux, secteur par secteur, ne doit pas nous exonérer d'oser une mutualisation plus optimale encore de l'investissement dans l'ensemble des réseaux permettant l'accès aux biens communs et services essentiels.

Aussi nous proposons la création d'un **pôle public de financement de réseaux d'électricité, du gaz, du réseau ferroviaire, de la fibre optique**. Une fois la propriété publique des autoroutes françaises restaurée, au terme des concessions en vigueur, leur financement lui sera également confié.
« France financement infrastructures » sera liée à la future Banque publique d'investissement industrie⁷.

Société contrôlée par des actionnaires publics, jouissant d'un risque faible sur ses actifs, « France financement infrastructures » pourra mobiliser des financements bancaires et obligataires à coût réduit et à maturité très longue. Elle pourra également attirer des investisseurs de très long terme aux côtés des actionnaires publics.

Ces biens communs et services essentiels sont stratégiques : en déterminer les contours et les modes de gestion permet de construire concrètement un nouveau projet de société, de repenser l'espace, de résoudre les fractures sociales et territoriales actuelles. Ils recèlent un champs d'opportunités extraordinaires à saisir : source d'emplois, de mieux-vivre, d'un meilleur aménagement du territoire...

L'approche que nous avons portée dans nos travaux, innovante par sa transversalité, est guidée par un principe phare : lutter contre les exclusions et responsabiliser chacun sur son mode de vie et de consommation. Là s'incarne le développement social-écologique pour lequel nous nous battons, et que nous souhaitons porter au niveau européen.

7. Elle assurera l'effet de levier par le regroupement de la filiale entreprises de la Caisse des dépôts et consignations, d'Oséo, du Fonds stratégique d'investissement, de l'emprunt national, des structures régionales de capital investissement, des dispositifs d'accompagnement des entreprises de la Banque Postale et de la Banque de France. Cette Banque doit permettre à la puissance publique de participer à l'orientation stratégique de l'industrie. Ses missions consisteront à favoriser la constitution d'entreprises de taille intermédiaire, investir dans les secteurs d'avenir, favoriser la conversion écologique de l'industrie, structurer des filières énergétiques, prévenir et réparer les dégâts humains et territoriaux de la désindustrialisation. encourager les relocalisations d'activités, sécuriser les parcours professionnels, soutenir la stratégie des filières. - Proposition du Projet